



Le taux de financement des régimes de retraite des groupes du CAC 40 augmente

Le volume des dettes de retraite des groupes du CAC 40 diminue légèrement sur un an, selon le baromètre annuel de Galéa et associés. Il atteint au total 207 milliards d'euros au 31 décembre 2017, soit une baisse d'environ 4 % par rapport à 2016. Un montant total qui cache « une disparité importante selon les entreprises », note la société d'actuariat : AXA représente 10 % de ce volume, contre 2 % chez Société Générale et 1 % chez Crédit Agricole. Dans le même temps, le taux de financement des régimes a augmenté. Il est passé de 59 en 2016 à 63 % en 2017 sur l'ensemble du périmètre étudié, « sous l'effet combiné de la légère baisse des dettes de retraite et de la légère hausse des actifs de couverture. »

La part des engagements retraites dans les capitaux propres a quant à elle légèrement baissé entre 2016 et 2017, selon l'étude. En cumulé, elle représente 8 % (-1 point comparé sur un an), soit un montant global de provisions de 78 milliards d'euros à fin 2017, contre 88 milliards à fin 2016, la provision moyenne (2 milliards d'euros) restant stable. Une part là encore variable selon les entreprises : elle atteint respectivement 63 et 55 % des capitaux propres pour Airbus et Michelin, alors qu'elle représente moins de 1 % pour Pernod Ricard et Unibail. Galéa observe par ailleurs que 6 % en moyenne du résultat des groupes du CAC 40 est consacré au financement du coût des engagements de retraite. Engie et Orange affectent respectivement 34 et 24 % de leur résultat à financer leurs engagements de retraite, bien davantage que « pour la moitié du CAC 40 », pour qui ce pourcentage est inférieur à 5% du résultat net (en valeur absolue).

Enfin, il est notable que plus de la moitié de ces groupes mentionne l'existence d'un régime de prévoyance dont bénéficient les dirigeants et mandataires sociaux, même si le niveau d'information reste « encore hétérogène et pourrait être complété ».

Avec la réforme de l'épargne retraite qu'il comporte, le projet de loi Pacte pourrait changer la donne. Ses dispositions « devraient sonner le glas des régimes chapeaux tels que nous les connaissons et impacter les grands groupes qui reverront leurs politiques d'épargne retraite pour le périmètre français », commente **Maud Vannier-Moreau**, associée en charge du pôle retraite qui a conduit l'étude.